

# TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ET LEURS CONDITIONS D'APPLICATION

R-3579-2005 : Demande relative à l'établissement des  
tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2006-2007

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3579-2005

PIÈCE NO: B-52

Date: 7 décembre  
2005

7 décembre 2005

HQD-15, Document 4.2

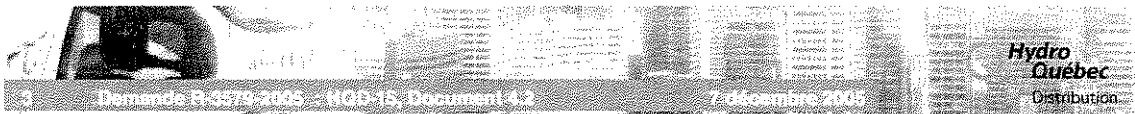


## PRINCIPES TARIFAIRES

- ◆ **Refléter la structure des coûts**
- ◆ **Donner un signal de prix qui favorise l'efficacité énergétique**
- ◆ **Assurer la simplicité, l'équité, la continuité et la stabilité tarifaires**
- ◆ **Maintenir l'interfinancement**
  - Hausses uniformes ne modifient pas l'interfinancement
  - Modifications des structures tarifaires à revenus constants n'ont également aucun impact sur l'interfinancement

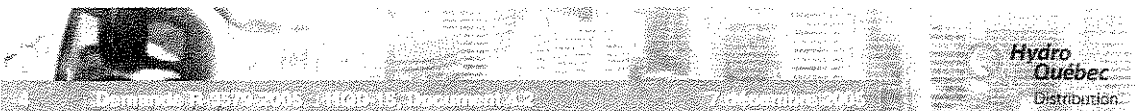
## STRUCTURE DES TARIFS DOMESTIQUES

- ◆ **Poursuite des orientations déjà approuvées par la Régie**
  - Gel de la redevance
  - Augmentation de la prime de puissance aux tarifs domestiques
- ◆ **Demande de la Régie : améliorer le signal de prix**
  - Tributaire de la méthode de répartition
  - Évolution des coûts marginaux



## STRUCTURE DES TARIFS DOMESTIQUES (Suite)

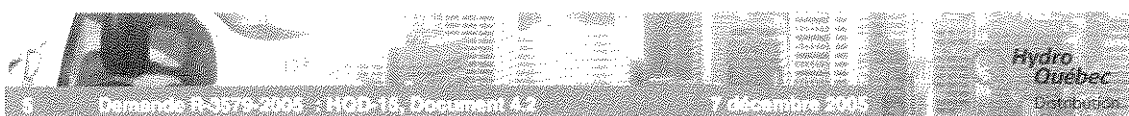
- ◆ **Structure actuelle à deux tranches en ligne avec les coûts**
  - La 1<sup>re</sup> tranche couvre les usages de base
  - La 2<sup>e</sup> tranche et la prime de puissance en hiver captent l'aspect saisonnier du profil de la consommation
- ◆ **Écart de prix entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> tranche**
  - Pourrait se situer à un minimum de 34 % et un maximum de 50 % (R-3541-2004)
  - Pour favoriser l'efficacité énergétique, le prix de la deuxième tranche pourrait refléter le coût marginal du chauffage
    - Composante la plus élastique
    - Coût actuel estimé à 8,56 ¢/kWh
    - Coût à long terme (horizon 2014) de 9,60 ¢/kWh



## STRUCTURE DES TARIFS DOMESTIQUES (Suite)

### ◆ Le Distributeur propose de :

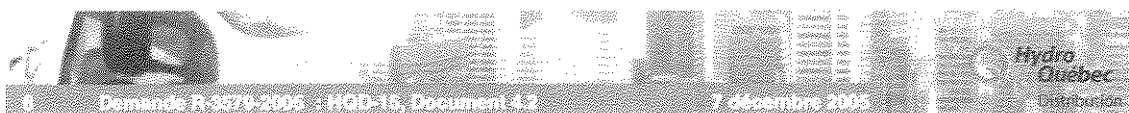
- poursuivre le gel de la redevance
  - La redevance de 40,64 ¢/jour permet de couvrir les coûts de SALC et de mesurage
- faire porter la hausse tarifaire davantage sur la 2e tranche d'énergie, tout en évitant une trop grande variabilité des impacts tarifaires
  - Le prix de la deuxième tranche augmente deux fois plus que le prix de la première
  - Avec une hausse de 3 % et un gel de la redevance
    - le prix de la première tranche est augmenté de 2,2 %
    - le prix de la deuxième tranche est augmenté de 4,4 %



## STRUCTURE DES TARIFS DOMESTIQUES (Suite)

### ◆ Impacts sur la clientèle au tarif D

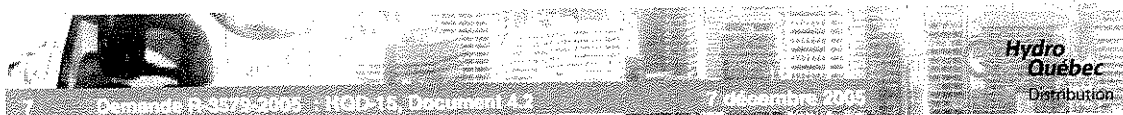
Tranches de variation de la facture annuelle (%)	Répartition des clients (%)
Moins de 1 (minimum : 0)	5,6
De 1 à 2	25,2
De 2 à 3	34,9
De 3 à 4	33,8
4 et plus (maximum : 8,1)	0,5
Total	100,0



## STRUCTURE DES TARIFS GÉNÉRAUX

### ◆ Propositions quant à la structure des tarifs généraux conformément aux orientations formulées dans la cause R-3541-2004

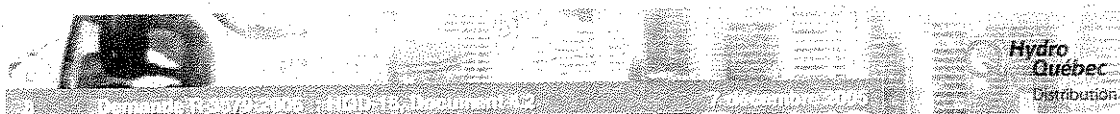
- Hausse progressive de la part de l'énergie dans la facture des clients
  - Reflet de la croissance de la part des coûts de la fourniture relativement aux coûts de transport et de distribution
  - En ligne avec les coûts évités qui se situent entre 7 et 8 ¢/kWh
  - Puisque la hausse s'applique à la composante la plus élastique de la facture, cela permet au client de minimiser l'impact des hausses
  - Permet d'assouplir la contrainte fixe que représente la composante puissance dans la facture du client



## STRUCTURE DES TARIFS GÉNÉRAUX (suite)

### ◆ Proposition quant à la structure des tarifs généraux (suite)

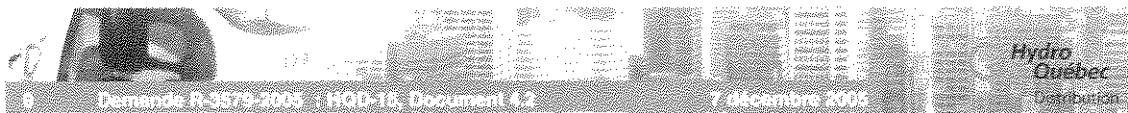
- Dans le cadre d'une hausse de 3 %
  - Augmentation du prix de l'énergie de près de 4 %
  - Hausse de la prime de puissance de 1,6 % au tarif L, de 2,1 % au tarif M et de 2,1 % au tarif G



## STRUCTURE DES TARIFS GÉNÉRAUX (Suite)

### ◆ Impacts sur la clientèle au tarif L

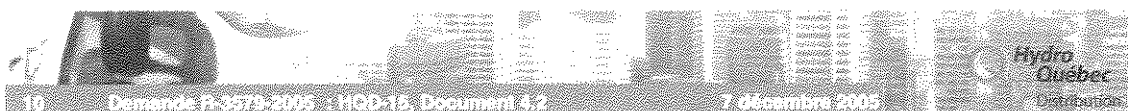
Tranches de variation de la facture annuelle (%)	Répartition des clients (%)
De 2,9 et moins (minimum : 2,4)	66,5
De 3,0	24,4
De 3,1	9,1
Total	100,0



## STRUCTURE DES TARIFS GÉNÉRAUX (Suite)

### ◆ Impacts sur la clientèle au tarif M

Tranches de variation de la facture annuelle (%)	Répartition des clients (%)
De 2,8 et moins (minimum : 2,2)	8,1
De 2,9	18,9
De 3	31,4
De 3,1	31,0
De 3,2 et plus (maximum : 3,4)	10,6
Total	100,0



## STRUCTURE DES TARIFS GÉNÉRAUX (Suite)

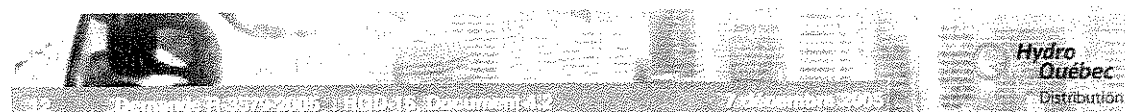
- ◆ Lors de la dernière cause tarifaire, la Régie a décidé de porter le seuil de facturation de la puissance pour la clientèle au tarif G à 45 kW
- ◆ Le Distributeur propose de compléter cette réforme en faisant passer le seuil de la facturation de la puissance à 50 kW le 1<sup>er</sup> avril 2006



## STRUCTURE DES TARIFS GÉNÉRAUX (Suite)

- ◆ Impacts sur la clientèle au tarif G (incluant le nouveau seuil de facturation de la puissance)

Tranches de variation de la facture annuelle (%)	Répartition des clients (%)
Moins de 2 (minimum : -45,2)	16,6
De 2 à 2,8	32,2
De 2,9 à 3,0	36,8
De 3,1 à 4	10,1
Plus de 4 (maximum : 9,9)	4,3
Total	100,0



## OPTION D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE

---

- ◆ Dans le cadre de l'abrogation du tarif BT, le Distributeur s'est engagé à offrir, comme option de remplacement, une option d'électricité interruptible pour la moyenne puissance
- ◆ Crédit de 12 ¢/kWh proposé pour l'hiver 2006-2007
  - Préavis à 15 h la veille
  - Reflète les prix historiques pour un service comparable : marché DAM du NYISO pour les 100 heures les plus élevées
  - Versé sous forme fixe (1,25 \$/kW-mois) et variable (7 ¢/kWh)
    - Le crédit fixe assure un montant garanti au client même en l'absence d'interruption et vise à le compenser pour les modifications nécessaires à ses équipements et pour la gestion de l'option



## COMPTEURS AVANCÉS

---

- ◆ Cas étudiés
  - Californie : StateWide Pricing Pilot
    - Crise énergétique en 2000-2001
    - Écart de prix important pointe/hors pointe lors des jours critiques ( 65 ¢/kWh en pointe et 10 ¢/kWh hors pointe)
    - Pointe causée par la climatisation
    - Déplacement de charges sans économie d'énergie
    - Demande de la CPUC de poursuivre les études encore un an
  - Ontario : Déploiement massif de compteurs avancés
    - Important problème d'équilibre énergétique
    - Pointe causée par la climatisation
    - Aucun résultat à ce jour

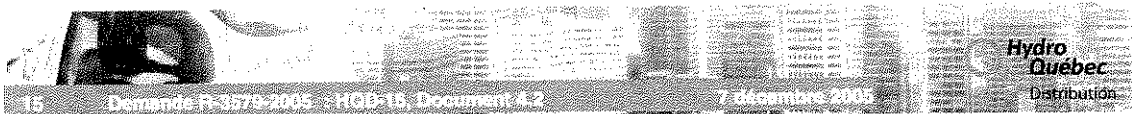


## COMPTEURS AVANCÉS (Suite)

---

### Contexte du Québec

- ◆ Chauffage électrique : 70 % de la population
- ◆ Difficulté de réduire significativement la demande lorsqu'il fait très froid
  - Système de relève nécessaire pour le chauffage
  - Calibrage très difficile à réaliser dans ces circonstances
- ◆ Importantes activités en économie d'énergie (PGÉE)
  - 4,1 TWh à l'horizon 2010



## COMPTEURS AVANCÉS (Suite)

---

### Contexte du Québec (suite)

- ◆ Tarification dynamique déjà implantée :
  - Tarifs DT et DH avec compteurs à double registre
  - 3 à 4 % des clients résidentiels intéressés
    - Ne justifie pas un déploiement immédiat
    - Ne justifie pas l'installation de compteurs avancés chez tous les nouveaux clients
  - À titre indicatif *EPACT 2005* : tarification dynamique sur demande



## COMPTEURS AVANCÉS (Suite)

---

### ◆ Poursuite de la vigie

- Suivi des projets à grand déploiement : Ontario et Californie
- Collecte et analyse des informations pertinentes
- Gestion des risques

### ◆ Poursuivre l'analyse des besoins de HQD

